

## **Article 6 - Urbanisme**

### **Lotissements de terrains**

L'article 29 « Contenu du plan d'aménagement particulier „quartier existant“ et du plan d'aménagement particulier „nouveau quartier“ » de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain dispose en son paragraphe (1) que :

« (...)

*Tout lotissement de terrains réalisé dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier „quartier existant“ est décidé par le conseil communal et publié conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.*

*On entend par lotissement de terrains, la répartition d'une ou de plusieurs parcelles en un ou plusieurs lots, en vue de leur affectation à la construction. ».*

Ainsi, les projets de lotissement suivants sont soumis au conseil communal afin d'y réserver une suite favorable :

- 107, rue de Hollerich (82B/2022/37)

La demande soumise a pour objet la division de la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 124/7672 de la section HoA de Hollerich et sise aux abords de la rue de Hollerich afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction et un lot restant.

- Rue d'Etalle (82B/2023/20)

La demande soumise a pour objet la réunion des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 467/2425 et 467/2431 de la section EA de Beggen et sises au fond de la rue d'Etalle afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction.

- 10-14, rue de Laroche (82B/2023/29)

La demande soumise a pour objet le morcellement des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 367/6570, 371/5161, 373/829, 373/5162, 373/5163, 373/5164, 374/832, 375/3605 et 375/3606 de la section EC de Weimerskirch et sises aux abords de la rue de Laroche afin de créer 5 nouvelles places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction, un lot qui est à intégrer dans le domaine public et 2 lots restants.

- 86, Fond St Martin (82B/2023/48)

La demande soumise a pour objet le morcellement des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 35/3486, 36/3487, 36/3489, 36/6228 et 36/6229 de la section EC de Weimerskirch et sises aux abords du Fond St Martin afin de créer 4 nouvelles places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction, un lot qui est à intégrer dans le domaine public et un lot restant.